

Un auteur suisse fait plier « Libération »

écrit par Raphaël Pomey | 6 juin 2024

Quand *Libé* veut montrer que ses adversaires idéologiques sont très méchants, tout lui paraît permis. Exemple avec un portrait à charge de l'intellectuel suisse David L'Épée, paru en avril 2023. Collaborateur de la revue *Éléments*, le jeune quadra y était attaqué en raison de sa participation prévue – et avortée à la suite de l'article – dans le cadre d'un colloque du Rassemblement National. Or pour montrer que le parti de Le Pen et Bardella s'associait avec des infréquentables, l'article n'y allait pas avec le dos de la cuillère. Pêle-mêle, il lui était reproché d'avoir « un parcours long comme un bras tendu au sein des droites les plus radicales », d'avoir connu des personnalités controversées et de chercher – suprême horreur – des mandats au sein de sa famille de pensée pour gagner sa croûte.

Qu'un intellectuel puisse essayer de payer son loyer sans cachetonner auprès de l'État, voilà effectivement des choses qui ont de quoi choquer certaines intelligences (autant à Paris qu'à Genève, visiblement). Mais là où le journal est allé trop loin, aux yeux de la justice, c'est dans la divulgation d'informations très intimes concernant sa proie. Des informations que, par souci de cohérence, nous choisissons de ne pas relayer ici.

Farouchement antilibéral, païen et libertin, David L'Épée n'épouse pas nécessairement la ligne de notre publication, mais il en est un compagnon de route fidèle, déjà présent dans notre numéro zéro. C'est pourquoi nous avons pris sa défense dans un texte de blog, puis directement auprès de la justice française (le jugement rendu le 5 juin dernier cite notre

témoignage). Pour *Libé*, la mention d'informations intimes « permettait (...) de s'interroger sur la sincérité des engagements de David L'Épée en tant que conférencier et, par extension, sur l'intérêt et l'intégrité des conférences organisées par le Rassemblement National sur les sujets de société qu'il affectionne », précise le jugement.

Au bout du compte, la SARL Libération a été condamnée à verser à David L'Épée une somme de deux mille euros en réparation de son préjudice moral en plus de frais liés à sa défense. Des aménagements ont aussi été imposés dans l'article à l'origine de l'affaire.

La réaction de David L'Épée

La malveillance et la volonté de nuire de cet article à charge étaient si patentes que la justice pouvait difficilement ne pas constater la violation de ma vie privée. Ces attaques sont survenues peu après la médiatisation d'une conférence que j'avais donnée au Parlement européen, à l'invitation d'un groupe parlementaire, conférence dans laquelle je m'en prenais à l'offensive woke qui, importée des Etats-Unis, déferle aujourd'hui sur l'Europe. C'était précisément de ce sujet dont j'aurais dû aussi parler lors d'une autre conférence, laquelle a été déprogrammée suite à cette cabale de Libération. Tout cela est parfaitement logique : lorsqu'on s'attaque au wokisme, le wokisme contre-attaque, et Libération est une de ses principales courroies de transmission en France et un de ses principaux vecteurs de propagande.

En obtenant justice je ne fais pas que laver mon honneur, j'ouvre la voie pour tous ceux, écrivains, artistes, journalistes, qui, chaque jour, sont calomniés et trainés dans la boue par les grands médias qui cherchent à les abattre socialement. A présent il y a jurisprudence : nous avons

prouvé que parfois les petits peuvent tenir tête aux gros et l'emporter à la fin !